

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 157

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 190036

**Direction en charge :** Commerce et Artisanat

**Objet :** Concours Commerce Design 2019 - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/03/2019

**Compte rendu affiché le :** 09/04/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

**Absents :**

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

**Politique :** *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 157

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 190036

**Direction en charge :** Commerce et Artisanat

**Objet :** Concours Commerce Design 2019 - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Ville de Saint-Étienne est co-fondatrice du concours « Commerce Design » avec la Ville de Montréal (Canada) depuis 2003. Ce label international récompense les commerçants et artisans ayant fait appel à un professionnel pour intégrer le design au sein de leur point de vente.

Saint-Étienne fait partie, dans ce cadre, d'un réseau international des Villes organisatrices de ce concours avec Montréal, Bruxelles, New York, Paris, Marseille, Nantes, Lyon, Strasbourg, Luxembourg et Eindhoven.

□ **Motivation et Opportunité :**

Membre du réseau UNESCO des Villes créatives dans la catégorie Design, Saint-Étienne souhaite poursuivre le développement et le soutien du concours Commerce Design Saint-Étienne, qui participe à la diffusion du design en tant que marqueur identitaire du territoire auprès des activités économiques et de l'espace urbain. Élaboré à partir d'un concept original de Montréal et avec l'expertise de la Cité du design, le concours Commerce Design est destiné avant tout à récompenser les commerçants et artisans stéphanois pour la qualité du design intérieur et extérieur de leur établissement. L'intérêt de ce concours n'est pas de mettre en avant un commerce, mais des commerces. Il vise également à mettre en valeur le talent des professionnels du design et de l'aménagement des lieux de vente. Il a également pour objectif de favoriser le rapprochement entre deux univers – les commerçants et les architectes designers – dont la collaboration n'est pas encore systématique, d'en montrer les avantages esthétiques, pratiques, en terme d'aménagement et matériel soit la stimulation des ventes, l'augmentation du chiffre d'affaires.

L'édition 2017 a connu un grand succès tant au niveau de la participation des commerçants que du public. Plus de 60 commerçants ont participé à cette édition (contre 44 en 2015). La volonté pour cette neuvième édition est de conforter cette montée en puissance, tant sur le territoire (vis-à-vis des commerçants et des habitants), qu'à l'extérieur, au niveau départemental, voire régional.

Plusieurs leviers sont utilisés pour répondre à cet enjeu :

- un déroulé renouvelé, plus lisible et plus rythmé ;
- de nouvelles distinctions, visant à rendre la notion de design plus facile à appréhender pour le grand public et les commerçants ;
- un jury enrichi ;
- une gestion du projet menée en partenariat avec les acteurs institutionnels du commerce pour une appropriation par l'ensemble des acteurs commerce du territoire ;
- et une communication continue dès le lancement du concours, révélatrice de l'ambition portée au concours.

□ **Contenu :**

La Ville de Saint-Étienne lance, en 2019, la neuvième édition du concours appelé «Commerce Design» sur l'ensemble du territoire communal. Il sera réalisé par la Ville de Saint-Étienne en collaboration avec la Cité du Design, les chambres consulaires, l'Office de tourisme, ainsi que l'association des commerçants, Sainté Shopping et l'École Supérieure d'Art et Design de Saint-Étienne.

Cette délibération a pour objectif de présenter le déroulé en trois étapes du concours Commerce Design, en vue d'en faire adopter le règlement :

- Étape 1 : Appel à candidatures
- Étape 2 : Sélection des dix lauréats
- Étape 3 : Remise des prix

**L'étape 1, Appel à candidatures** se déroulera sur la période du 12 avril au 30 août 2019. Cet appel à candidatures sera diffusé largement auprès des présidents d'unions commerçantes ainsi que des agents immobiliers commerciaux afin de mobiliser l'ensemble des acteurs à cette démarche. Pour l'édition 2019,

le concours Commerce Design sera lancé pendant la Biennale Internationale Design. Une soirée regroupant l'ensemble des lauréats de l'édition 2017 permettra d'annoncer autant l'ouverture du concours Commerce Design 2019, que de présenter l'ensemble des actions déployées par la Municipalité pour la Biennale Internationale Design.

**L'étape 2, Sélection des dix lauréats** se déroulera en trois temps. Un premier temps consistera à visiter l'ensemble des candidats par un comité technique formé de plusieurs binômes de compétences alliant expertise commerciale et expertise design. Ce temps se déroulera entre le 2 et 6 septembre 2019. Seront évaluées à ce moment-là, les qualités d'aménagement en termes de design et d'architecture du local, leur fonctionnalité, leur adaptation à tout type de public, la mise en valeur des produits, la qualité du merchandising, leur stratégie de communication ainsi que l'identité graphique. Dans un second temps, le comité technique d'experts se réunira entre le 9 et le 13 septembre 2019 afin de partager les résultats et d'établir la liste des dix lauréats. Pour inscrire le "Concours Commerce Design Saint-Étienne" dans une dynamique nationale, la direction Commerce et Artisanat propose d'inviter sur une journée et une soirée 6 à 8 experts issus de différentes disciplines impliquées dans le design commercial (commerce, architecture, urbanisme) afin qu'ils puissent élire les trois commerçants "Prix du Grand Jury". Ce jury découvre à son tour les 10 finalistes retenus lors d'une journée de visite des commerçants prévue le 7 novembre 2019. À l'issue de cette journée, trois commerces finalistes seront désignés "Grand Prix du jury" satisfaisant aux critères d'admissibilité et les mieux classés au vu des critères de sélection énoncés précédemment. Enfin, à l'annonce des dix lauréats, annonce qui sera faite sous la forme d'un communiqué de presse, un troisième temps permettra aux Stéphanois d'élire leur commerce préféré, ce sera le Prix Coup de Co ur du Public. Le vote du public interviendra du 16 au 29 septembre 2019 inclus. A l'issue de ce vote, se tiendra un jeu-concours qui récompensera, par tirage au sort, l'un des votants. Le participant au vote, tiré au sort remportera un bon d'achat d'une valeur restant à déterminer, à dépenser chez les commerçants Stéphanois adhérents à l'association Sainté Shopping.

**L'étape 3, Remise des prix** se déroulera sous la forme d'une soirée alliant des professionnels reconnus des milieux industriels et commerçants ainsi que des professionnels du monde du design.

A cette occasion plusieurs temps forts seront proposés :

- présentation des dix lauréats ;
- table-ronde réunissant professionnels commerçants et professionnels du design ;
- moment de convivialité autour d'un buffet, etc.

**Rappel des échéances :**

- du 12 avril au 30 août 2019 : durée de l'appel à candidatures,
- le 12 avril, soirée de lancement du concours pendant la Biennale internationale design,
- du 2 au 6 septembre 2019 : visite par le comité technique de l'ensemble des participants,
- entre le 9 et le 13 septembre 2019 : sélection des lauréats,
- du 16 au 29 septembre 2019 : période de vote pour le Prix Coup de co ur du public,
- début novembre 2019 : soirée de remise des prix.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 35 000€

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>	35 000€					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver le lancement et le règlement de la neuvième édition du concours Commerce Design Saint-Étienne,
- approuver le règlement du jeu-concours Coup de cœur du public tels qu'ils sont annexés au présent dossier.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b> chapitre 011, article 6238
<b>Résultat du vote :</b> 55 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</b>
	<b>Pascale LACOUR</b>